

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2023

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1779)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par

M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoès, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER A

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à supprimer l'inscription de la possibilité de l'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie à temps partiel.

Si une telle condition d'emploi correspond à une réalité fréquente, il n'apparaît pas opportun de promouvoir le temps partiel, d'autant plus si celui-ci est contraint et dès lors qu'il ne permet pas une amélioration des conditions de travail. Les fonctions de secrétaire de mairie étant exercées à 94 % par des femmes, une telle pratique, à l'image de situations constatées dans d'autres professions fortement féminisées, ne conduit pas à l'amélioration de l'égalité économique entre les femmes et les hommes, mais au contraire à une précarisation des agentes.